



Définition de fonction

Emploi d'économe de flux

01 RAISON D'ÊTRE

Le secteur du bâtiment est aujourd'hui encore l'un des plus énergivores et est un poste de dépense conséquent pour les collectivités, notamment en matière d'énergie. En effet, le bâtiment représente à lui seul 76% de la facture énergétique des collectivités. De plus, suite à l'augmentation du coût de l'énergie ainsi qu'au vieillissement des installations, nous observons qu'en 10 ans les dépenses de fonctionnement liées à l'énergie ont augmenté de 10% au sein des collectivités.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur du décret tertiaire le 1er octobre 2019 impose de réduire les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² de 40% en 2030, de 50% en 2040 et de 60% en 2050. Ainsi, les impératifs de transition énergétique corrélés à un cadre économique et financier contraint, amènent les gestionnaires de parcs bâtis, à définir des stratégies globales de performance du parc de façon à disposer d'un parc bâti BBC-rénovation à horizon 2050.

Aussi, la loi de transition énergétique a renforcé le rôle des Syndicats d'énergie, acteurs opérationnels de référence à l'échelle départementale. Dans le cadre de la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie, les syndicats sont coordonnateurs dans le domaine de l'énergie auprès des Etablissements publics de coopération intercommunale et des communes.

Dans ce cadre, le SIEA a porté, en tant que mandataire une candidature départementale à l'AMI SEQUOIA du programme ACTEE2 initié par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et cette candidature est lauréate. ACTEE 2 apporte un financement aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique. Ce programme est financé par le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergies.

02 RATTACHEMENT FONCTIONNEL

Responsable du service énergie N+1
Directeur des Opérations N+2

03 MISSIONS / ACTIVITÉS

L'économe de flux intervient sur les missions et processus suivants :

- Repérage et détection des potentiels d'économies d'énergies sur les bâtiments des collectivités
- Montages, conduite et suivi des opérations de Maîtrise de la Demande en Énergie

Les activités de l'économe de flux, en lien avec le supérieur hiérarchique sont :

- Inventaire du patrimoine et bilan énergétique, suivi de l'évolution des consommations et élaboration de préconisations ;
- Montage d'opérations avec un programme d'actions chiffrés et hiérarchisés ;
- Planification et établissements des plans de financement des opérations ;
- Aide à la passation et suivi des marchés ;
- Elaborer les dossiers des subventions mobilisables ;
- Planification et coordination des phases travaux ;
- Suivi budgétaire des opérations ;

- Visite d'inspection et réunions de chantier ;
- Suivi post travaux : Suivi et optimisation des performances et mise en valeur des économies engendrées et des bonnes pratiques

05 FORMATION ET EXPÉRIENCE

Bac +3 à Bac +5

Connaissances générales en énergétique et thermique,

Rénovation des bâtiments ;

Gestion et maintenance des équipements ;

Expérience dans le pilotage de projets et la coordination de travaux

Etre attiré par le terrain

Bonne connaissance de l'environnement territorial

Fort intérêt pour la transition énergétique

Sens du dialogue et de la concertation

Esprit d'initiative et de synthèse, autonomie

06 PARTIES PRENANTES

L'économiste de flux exerce son activité en relations avec :

- Les élus communaux ;
- Les référents techniques des intercommunalités ;
- La direction et les agents du SIEA ;
- Les partenaires du SIEA et acteurs locaux de la transition énergétique ;

07 CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI

- Rattaché au siège du SIEA
- Conditions de mobilité : Permis B Horaires : en vigueur dans l'entreprise
- Poste à pourvoir au plus tôt